

MERCI DE COMPLETER CE FORMULAIRE EN LETTRE MAJUSCULE

Forme juridique : Organisation sans personnalité juridique (OSPJ) – code 721

Type de société : Association de fait

Est-ce que l'association sans personnalité juridique distribue son bénéfice* ?

Oui Non

Qualité : Société soumise à inscription

Langue : Français Néerlandais Allemand Anglais

Dénomination de l'entreprise :

Date de début des activités:/...../.....

Téléphone(s) :

Email :

Siège Social (adresse) :

.....

.....

Unité(s) d'établissement(s) (adresse) :

Dénomination	Adresse	Activités

*Une association sans personnalité juridique qui distribue son bénéfice sera considérée comme une entreprise. Ceci vise avant tout des distributions propres, donc principalement les transferts de capitaux qui sont l'équivalent de dividendes dans une société. Est également considérée comme entreprise: une association sans personnalité juridique qui effectue des distributions déguisées, c'est-à-dire tous les transferts de valeurs entre l'association, ses membres ou ses dirigeants dans le cadre d'opérations qui ne seraient pas réalisées dans les conditions de marché. Il s'agit en réalité de tout avantage patrimonial consenti aux membres ou aux dirigeants de l'organisation en cause sans contrepartie ou sans contrepartie suffisante au regard des conditions normales de marché. Entraîne effectivement la qualification d'entreprise: tous les transferts visant l'enrichissement des membres et dirigeants de l'organisation ou même de tiers

Données des associés/membres:

NOMS	N° de registre national N° d'entreprise

Un gérant a été désigné :

NOM	N° de registre national N° d'entreprise	Email /téléphone

Documents annexes :

Documents	Présent P	Commentaires

Fait à, le

Signature des associés ou du gérant désigné

*Une association sans personnalité juridique qui distribue son bénéfice sera considérée comme une entreprise. Ceci vise avant tout des distributions propres, donc principalement les transferts de capitaux qui sont l'équivalent de dividendes dans une société. Est également considérée comme entreprise: une association sans personnalité juridique qui effectue des distributions déguisées, c'est-à-dire tous les transferts de valeurs entre l'association, ses membres ou ses dirigeants dans le cadre d'opérations qui ne seraient pas réalisées dans les conditions de marché. Il s'agit en réalité de tout avantage patrimonial consenti aux membres ou aux dirigeants de l'organisation en cause sans contrepartie ou sans contrepartie suffisante au regard des conditions normales de marché. Entraîne effectivement la qualification d'entreprise: tous les transferts visant l'enrichissement des membres et dirigeants de l'organisation ou même de tiers